



Débat d'Orientation Budgétaire

Exercice 2020

RAPPORT

1 - Préambule

2 - Les recettes de fonctionnement

3 - Les dépenses de fonctionnement

4 - Les recettes d'investissement

5 - Les dépenses d'investissement

1 - Préambule

L'application des articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code général des Collectivités Territoriales impose qu'un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice ait lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Un état de la dette joint à ce document présente les variations de l'endettement des cinq années passées ainsi que l'évolution des cinq années à venir dans l'hypothèse où le SIVOM ne contracterait pas de nouvel emprunt.

2 - Les recettes de fonctionnement

Hormis quelques recettes accessoires de faibles montants ainsi que des redevances dont nous ne maîtrisons pas les coûts, les recettes de fonctionnement sont principalement constituées par la vente d'eau et les travaux. A noter que les atténuations de charge (stocks, remboursements sur rémunération) à inscrire ne peuvent être débattues.

La vente d'eau :

La recette de l'année 2019 s'élève à 3 570 010 € pour une vente totale de 1 897 240 m³.

Ce montant total se décompose ainsi :

- 1 010 100 € pour l'abonnement (16 250 abonnements * (61,68+62,64)/2)
- 2 559 910 € pour la consommation

L'évolution des consommations des 8 dernières années est la suivante :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Vente	1 882 779	1 759 807	1 736 266	1 764 805	1 810 466	1 791 846	1 811 651	1 897 240
	+ 2 902	- 122 972	- 23 541	+ 28 539	+ 45 661	-18 620	+ 19 805	+ 85 589
%n/n-1	+0,15%	-6,53%	-1,34%	+1,64%	+2,59%	-1,03%	+ 1,11 %	+ 4,72 %

La vente d'eau à la fonderie P.S.A. à Dompierre a augmenté cette année : + 3 175 m³ :

- de 162 342 m³ en 2018 à 165 517 m³ en 2019.

La consommation domestique a augmenté de 82 414 m³.

Ce suivi annuel permet de constater que les consommations ont légèrement augmenté par l'an dernier et semblent se maintenir sur les 8 dernières années.

La valeur du volume de vente retenu pour le calcul de l'année en cours sera estimée à 1 700 000 m³, compte tenu du résultat de 2014, afin de ne pas surévaluer les recettes.

Les prix du m³ et de l'abonnement ont augmenté de 1,5 % pour les consommations 2019. L'augmentation décidée pour 2020 est également de 1,5 %.

Les factures qui seront établies en 2020 tiennent compte du prorata temporis ; une partie des mètres cubes sera facturée au prix 2019 et la seconde partie au prix 2020. L'augmentation moyenne est la même pour les 2 exercices, soit 1,50 %.

Pour l'année 2020, la recette prévisionnelle s'établira comme suit :

- Abonnement : $16\,220 * (62,64+63,60)/2 = 1\,023\,806 \text{ €}$
- Consommation : $2\,559\,910 \text{ €} / 1\,897\,240 \text{ m}^3 * 1\,700\,000 \text{ m}^3 * 1,015 = 2\,328\,184 \text{ €}$

Soit un total de 3 351 990 € arrondi à **3 350 000 €**.

Les redevances :

Les redevances « lutte contre la pollution » et « SMEA » seront ajustées par rapport au volume prévisionnel de 1 700 000 m³ et aux indications fournies par l'Agence de l'Eau et le SMEA.

SMEA : $1\,700\,000 \text{ m}^3 * 0,13 =$ 227 500 €
--

Lutte : $342\,204 \text{ € (recette 2019)} / 1\,897\,240 \text{ m}^3 * 1\,700\,000 \text{ m}^3 = 306\,627 \text{ €}$ La redevance « lutte pollution » reste cette année de à 0,23 € Arrondi à 310 000 €
--

A noter, depuis 2014, la réinscription de la « Modernisation des réseaux de collecte », de nouveau perçue par le SIVOM pour le compte de l'Agence de l'Eau.

Modernisation : $49\,569 \text{ € (recette 2019)} / 1\,897\,240 \text{ m}^3 * 1\,700\,000 \text{ m}^3 = 44\,415 \text{ €}$ La redevance « modernisation » reste cette année à 0,15 € Arrondi à 45 000 €
--

Les travaux :

Le montant des travaux facturés aux usagers ou aux communes est très variable :

- 110 516 € en 2015,
- 56 918 € en 2016,
- 70 745 € HT en 2017,
- 63 729 € HT en 2018,
- 70 622 € HT en 2019

Ces montants sont bien évidemment liés aux branchements neufs réalisés ou aux projets des communes nécessitant des extensions de réseaux. Quelques projets d'extension verront le jour en 2020.

Une inscription de **55 000 €** est suffisante.

3 - Les dépenses de fonctionnement

A la lecture des résultats de l'année 2019, il apparaît que les pourcentages de réalisation sont un peu faibles par rapport aux prévisions pour les charges à caractère général et les charges de personnel et assimilés: 90 %.

Il convient d'inscrire des dépenses similaires à 2019 tout en apportant quelques variations aux articles qui suivent.

Les pièces de rechange :

La prévision 2019 était de 220 000 € pour un volume des pièces achetées de 206362 €. Le montant de cet article varie en fonction des divers travaux réalisés, du nombre de réparations effectuées et des diverses interventions.

Une nouvelle inscription de 220 000 € est proposée.

Les achats d'eau :

La prévision 2019 était de 120 000 €. La réalisation est de 106286 €. La station de Pont de Châtel a fonctionné la première moitié de l'année 2019 grâce une teneur en nitrates moins élevée que d'habitude sur ce site de production.

L'achat d'eau auprès du SIVOM Rive Gauche Allier, de 231 247 m³ au cours de l'année 2019, va continuer cette année.

Une nouvelle inscription de 120 000 € est proposée.

Les fournitures non stockables (Electricité) :

Les dépenses d'énergie oscillent en fonction des volumes pompés et ont augmenté en 2019. La dépense s'élève à 183610 €.

Une nouvelle inscription de 190 000 € est proposée.

Les produits de traitement :

La dépense 2019 est de 49 844 €. Cette dépense dépend de la consommation de chlore et de calcaire liée à la production d'eau.

Une nouvelle inscription de 55 000 € est proposée.

La fourniture d'entretien et de petit équipement :

Suite à une remarque de la Trésorerie, nous devons imputer les factures de pièces nécessaires à l'entretien de nos véhicules à cet article et non plus à l'article 61551 « entretien du matériel roulant » qui doit être utiliser pour les factures comprenant des pièces et de la main d'œuvre.

Une nouvelle inscription de 95 000 € est proposée.

Les carburants :

Ce poste est dépendant des cours du gas-oil, dont les taxes augmentent à nouveau, et de l'emplacement des chantiers.

La dépense constatée en 2018 était de 67 366 € ; puis de 76 504 € en 2019.

Une nouvelle inscription de 80 000 € est proposée.

Les locations mobilières :

Les locations de différents matériels : locations de matériels de travaux pour les équipes de pose de canalisations, les photocopieurs, machine à affranchir, de mise sous plis.

Pour réduire ce poste de dépenses, le SIVOM vient de faire l'acquisition d'une mini-pelle d'occasion 1.7 tonnes pour les équipes de travaux. En 2019 la dépense s'élève à 30 427€ contre 12 583 € en 2018.

Nouvelle prévision de 35 000 €.

L'entretien du matériel roulant :

On constate une baisse de ces dépenses, 40 152 € en 2017, 17 517 € en 2018 et 7 517 en 2019. En effet, suite à une remarque de la trésorerie nous devons imputer uniquement les factures de pièces et main d'œuvre à cet article.

Une nouvelle inscription de 15 000 € est proposée.

La maintenance :

Cela concerne l'ensemble du parc d'engins de terrassement (à vérifier tous les 6 mois), le système informatique, les logiciels informatiques, la téléphonie, les appareils de chauffage à gaz, les portes sectionnelles, les extincteurs, les appareils de désenfumage de l'atelier qui nécessitent des contrats de maintenance.

La dépense 2019 s'élève à 30 915 € (39 172 € en 2018).

Une nouvelle inscription de 40 000 € est proposée.

Les assurances :

La dernière consultation a eu lieu en fin d'année 2016 et a donné lieu à la signature de nouveaux marchés d'assurance de 2017 à 2020 ; les inscriptions seront conformes aux montants des marchés. Un consultant en assurances sera choisi cette année pour préparer les prochains marchés qui débiteront en 2021.

Les honoraires :

Les mandats émis en 2018 sont de 52 353 € et 40 169 € en 2019. Les dépenses de ce poste sont les suivantes :

- programmes d'analyses d'eau :
 - suivi de la ressource (forages, puits),
 - suivi de la ressource dans le cadre des captages prioritaires (piézomètres),
 - suivi de la qualité de l'eau au départ des stations de traitement,
 - suivi de la qualité de l'eau en distribution chez les usagers,
- assistance à maîtrise d'ouvrage souscrite auprès du SMEA,
- rémunération de consultants,
- rémunération de la Chambre d'Agriculture pour les suivis agronomiques.

Une nouvelle inscription de 70 000 € est proposée.

Les annonces et insertions :

Article destiné à passer les annonces des marchés publics. Dépense 2019 : 3 799 €.

Une inscription de 5 000 € est proposée.

Les frais de déplacement :

Les agents prennent toujours leurs repas près des lieux de réalisation de leurs chantiers. Les frais de déplacement varient en fonction du nombre d'agents en déplacement.

Une nouvelle inscription de 60 000 € est proposée (réalisation 2018 : 38 989 € / réalisation 2019 : 52 293 €). Il est à noter que le remboursement des frais de repas au 1 janvier 2020 passe de 15,25 € à 17,50 €.

Les frais d'affranchissement :

Les frais d'affranchissement sont stables ces dernières années, 7 659 € en 2018 et 6 942€ en 2019.

Une nouvelle inscription de 10 000 € est proposée.

Les frais de télécommunications :

Cette dépense couvre les frais de télécommunications et les factures de l'Agence Nationale des Fréquences pour l'utilisation des systèmes de radio (Véhicules et stations de pompage : 3 800 € par an). 23 729 € en 2018 et 26 070 € en 2019.

Une nouvelle inscription de 30 000 € est proposée.

Les redevances :

Les redevances sont assises sur les volumes produits ou vendus en 2019. Les sommes seront ajustées en fonction de ces volumes et des taux indiqués par les destinataires de ces redevances.

Les charges de personnel :

L'effectif actuel est de 28 agents au 1^{er} janvier 2020.

Les inscriptions proposées sont de 760 000 € pour les salaires (somme inchangée) et 240 000 € pour les primes. Les cotisations URSSAF, retraites et autres seront ajustées.

Les pertes sur créances irrécouvrables :

Cette inscription est dictée par les états de mise en non-valeur présentés par la Trésorerie.

Inscription 2020 : 30 000 €

Les intérêts d'emprunt :

L'état de l'endettement joint à la présente note indique le montant des intérêts annuels. Soit une inscription de **73 200 €**.

Dotation pour risques et charges exceptionnels :

Cette ligne doit être abondée pour faire face à d'éventuelles indemnités à verser suite à des décisions de justice. Un usager a fait un recours au tribunal pour obtenir un dédommagement qui s'élève à 9000 € suite à un problème de qualité d'eau. Cette somme de **9 000 €** est maintenue en cas de litige. Nous demandons, dans ce cas, l'assistance d'un avocat pour défendre les intérêts du SIVOM.

Dotation aux dépréciations des actifs circulants :

Cette ligne doit être abondée pour faire face aux futures admissions en non-valeur. Le montant nous est communiqué par le Trésor Public, soit **36 000 €**.

4 - Les recettes d'investissement

Les subventions :

Les travaux d'investissement 2020 doivent être autofinancés. Le prochain emprunt sera réservé pour la construction de la station de traitement des Monins à Coulanges.

Les recettes d'investissement sont constituées par le virement depuis la section de fonctionnement et les amortissements. L'excédent reporté et les réserves inscrites au 1068 équilibrent les restes à réaliser en dépenses.

5 - Les dépenses d'investissement

Le capital des emprunts :

Suivant l'état de la dette, le capital remboursable en 2020 s'élève à **247 800 €**.

Les programmes non achevés et reportés :

Le programme « acquisition de terrain » est reporté pour un montant de **30 000 €**.

Le programme « travaux AEP 2018 » destiné à financer un projet de renouvellement de réseau eau potable sur les communes de Molinet et Chassenard s'achève très prochainement. Ces travaux consistent à poser une conduite en fonte de diamètre 150 mm depuis le secteur de la Broche à Molinet jusqu'au Consort à Chassenard afin de remplacer le réseau existant.

Montant prévisionnel : 8 000 € de report + 22 000 € de nouvelle proposition= 30 000 €

Les programmes « outillage industriel » et « matériel industriel » sont destinés à l'acquisition d'outillage et de matériel de chantier ou d'atelier.

Le programme « Matériel industriel »

L'acquisition d'un nouvel automatisme de portail pour le portail des ateliers est à l'étude.

Montant prévisionnel : 8 500 € de report + 22 000 € de nouvelle proposition= 30 500 €

Le programme « Outillage industriel »

L'acquisition d'une chargeuse d'occasion est prévue pour l'une des équipes de pose de canalisation.

Montant prévisionnel : 8 500 € de report + 22 000 € de nouvelle proposition= 30 500 €

Le programme « Acquisition de véhicules »

Un Dacia Duster sera acheté d'ici quelques semaines pour le second releveur de compteurs. Comme chaque année des véhicules de service sont remplacés. Cette année, il est prévu de remplacer le fourgon de l'équipe « Maçons » et un fourgon du service assainissement.

Montant prévisionnel : 28 900 € de report + 65 000 € de nouvelle proposition= 93 900 €

Le programme « Matériel de bureau et informatique »

Des postes informatiques seront remplacés pour suivre l'évolution du système d'exploitation Windows.

Montant prévisionnel : 25 500 € de report

Les nouveaux programmes d'achat et de travaux en régie :

Les programmes suivants : travaux bâtiments et génie civil, travaux électromécaniques, réhabilitations stations de pompage sont destinés à acquérir du matériel et des fournitures mises en œuvre par les agents du SIVOM.

Les montants proposés sont les suivants :

- Bâtiments et génie civil : 60 000 €
- Travaux électromécaniques : 30 000 €
- Réhabilitations ouvrages de production et de distribution : 50 000 €

Le programme Travaux de renouvellement en régie du réseau AEP :

Les dépenses de ce programme sont destinées à l'achat des canalisations, accessoires et matériaux destinés aux travaux de renouvellement du réseau d'eau potable réalisés par les équipes des services techniques du SIVOM.

Des travaux sont en cours sur la commune de Chevagnes.

Compte tenu de l'impact du chantier de la future autoroute A79, des travaux sont à prévoir de la commune de Toulon-sur-Allier à Chassenard.

Des travaux vont bientôt débiter sur la commune de Bessay-sur-Allier. D'autres travaux sont prévus sur les communes de :

- Chézy au niveau de l'accès du SICTOM Nord Allier
- Toulon/Montbeugny dans le cadre de l'élargissement de la RD 12.

- Lusigny pour poursuivre et terminer les travaux débutés l'an dernier, rue de la Pétanque, rue Neuve et Impasse des Fleurs.
Un crédit de 250 000 € peut être alloué à ces travaux.

Le programme Travaux AEP 2019 :

Ce programme concerne des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable dévolus à une entreprise. Le renouvellement consiste à remplacer les anciennes canalisations en amiante-ciment qui sont fragiles et génèrent de nombreuses fuites, des pertes d'eau et des coupures préjudiciables aux usagers. Ces travaux ne sont pas subventionnés.

La limite de ce programme n'est pas technique, vu l'important linéaire à remplacer, mais budgétaire. Le montant annuel de cette opération est défini par la capacité financière du SIVOM.

Ce programme va servir à payer les dévoiements de canalisations liés au chantier de l'autoroute A79.

Montant prévisionnel : 1 300 000 €

La construction d'une station de traitement aux Monins à Coulanges :

Une consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été passée en fin d'année 2017. Le bureau d'études EGIS de Clermont-Ferrand a été retenu.

Ce projet a fait l'objet d'une délibération « Autorisation de Programme - Crédits de paiements »

Un crédit de 2 100 000 € sera être ouvert au titre de l'exercice 2020.

L'achat de compteurs :

Depuis 2018, les achats de compteurs se font en investissement et sont amortis sur 15 ans. En 2019, la prévision était de 55 000 € pour une réalisation de 54 347 €.

Montant prévisionnel 2020 : 60 000 €

SIVOM SOLOGNE BOURBONNAISE
Etat de l'endettement annuel

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2014	2 467 802,59 €	249 258,47 €	95 096,85 €	344 355,32 €	2 218 544,12 €
2015	2 478 544,11 €	212 431,32 €	85 442,26 €	297 873,58 €	3 698 201,88 €
2016	3 222 112,99 €	260 652,69 €	97 423,24 €	358 075,93 €	3 039 371,22 €
2017	3 515 460,11 €	290 407,21 €	97 049,72 €	387 456,93 €	3 225 052,90 €
2018	3 225 052,91 €	287 924,48 €	89 259,53 €	377 184,01 €	2 937 128,43 €
2019	2 937 127,43 €	280 684,41 €	81 243,71 €	361 928,12 €	2 656 444,02 €
2020	2 656 444,03 €	247 446,77 €	73 137,37 €	320 584,14 €	2 408 997,26 €
2021	2 408 997,25 €	255 052,22 €	66 285,68 €	321 337,90 €	2 153 945,03 €
2022	2 153 945,03 €	241 988,17 €	59 174,71 €	301 162,88 €	1 911 956,86 €
2023	1 911 956,86 €	249 343,68 €	51 819,20 €	301 162,88 €	1 662 613,18 €
2024	1 662 613,18 €	256 978,63 €	44 184,25 €	301 162,88 €	1 405 634,55 €
2025	1 405 724,55 €	264 904,34 €	36 258,59 €	301 162,93 €	1 140 820,21 €